

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CLAYEUX à Gilles PERRIN, Hamid HAMLIL à Thierry MARCJAN, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Lionel ROY à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin 2024	Le 27 juin 2024	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-05-15 Budget Eau-Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu les articles L.2224-5 et D. 2224-7 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable,

Vu l'article L. 213-2 du code de l'Environnement concernant la publication des données du rapport sur l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

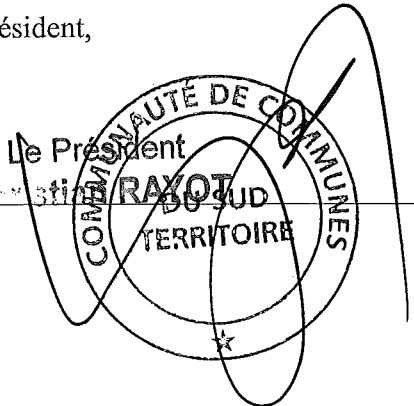

Ce rapport présente un bilan des principales actions menées en 2023 par le service de l'eau potable tant sur le plan technique que financier et doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2023,**
- **D'autoriser la diffusion du présent rapport à l'ensemble des communes membres de la CCST.**

Annexe : Rapport d'activité Eau 2023

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le LUNDI</p> <p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>08 JUIL. 2024</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p>
---	--

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

Envoyé
le 08/07/24

ID : 090-249000241-20240704-2024_05_15-DE



Rapport annuel **Sur le Prix et la Qualité du Service** **Public de l'eau potable**

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
Peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »*

Table des matières

1. Présentation générale

1.1. Le service et son mode de gestion	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (<i>D101.1</i>)	3
1.4. Nombre d'abonnés	4

2. Caractérisation technique du service

2.1. Plan général des infrastructures en eau potable	5
2.2. Eaux brutes	
2.2.1. Prélèvement sur les ressources en eau	6
2.2.2. Achats d'eaux brutes	6
2.3. Eaux traitées	
2.3.1. Production	7
2.3.2. Achats d'eaux traitées	7
2.3.3. Volumes vendus au cours de l'exercice	8
2.3.4. Autres volumes	8
2.3.5. Volume consommé autorisé	8
2.4. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.5. Bilan	9

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1. Modalités de tarification	10
3.2. Facture d'eau type (<i>D102.0</i>)	10
3.3. Recettes	11

4. Indicateurs de performance

4.1. Qualité de l'eau (<i>P101.1 et P102.1</i>)	13
4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (<i>P103.2B</i>)	13
4.3. Indicateurs de performance du réseau	
4.3.1. Rendement du réseau de distribution (<i>P104.3</i>)	15
4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (<i>P105.3</i>)	15
4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (<i>P106.3</i>)	15
4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (<i>P107.2</i>)	15
4.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (<i>P108.3</i>)	16

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers	17
5.2. État de la dette du service	17
5.3. Amortissements	17
5.4. Présentation des opérations engagées en 2022	17
5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18

6. Tableau récapitulatif des indicateurs	19
--	----

1. Présentation générale

1.1. **Le service et son mode de gestion**

La politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct de :

Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST)
Service des Eaux
Pôle Technique de Grandvillars
Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – BP 7 – 90600 GRANDVILLARS
☎ : 03.84.23.50.81 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr

L'eau potable est ainsi gérée au niveau **intercommunal depuis 2004**. Tout d'abord via des syndicats, le SIDES et le SIVOM du Sundgau, puis en **régie directe depuis 2010**.

Le service des Eaux s'est alors renforcé au gré des transferts des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et des deux anciens syndicats.

Sa gestion est sous l'autorité du conseil communautaire, notamment grâce au :

- ↪ schéma de distribution, approuvé par la délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable,
- ↪ règlement de service, dont le version en vigueur été approuvée par la délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

Les métiers des 8 agents du service des Eaux sont liés à :

- ↪ Protection et prélèvement des eaux brutes,
- ↪ Transfert des eaux brutes,
- ↪ Désinfection des eaux brutes,
- ↪ Transfert des eaux traitées,
- ↪ Stockage des eaux traitées,
- ↪ Distribution de l'eau potable,
- ↪ Protection des ouvrages.

Et c'est depuis 2020, que le territoire desservi a correspondu à **l'intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes** : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Fin 2021, **la CCST est devenue autosuffisante**, c'est-à-dire que l'intégralité de l'eau consommée par ses habitants est produite sur son territoire.

Le service est exploité en régie directe avec autonomie financière, et il produit et distribue de l'eau potable sur les 27 communes membres de la CCST.

1.2. **Estimation de la population desservie**

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **23 628 habitants** au 31 décembre 2023.

1.3. Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **9 447 abonnés** au 31 décembre 2023 (9432 au 31/12/2022).

On peut distinguer les abonnés domestiques, des non domestiques comme les industries ou les exploitants agricoles. Les domestiques sont ceux redevables directement sur leur facture d'eau de la redevance au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique, en application de l'article L213-10-3 du code de l'Environnement. Cette redevance est reversée intégralement à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (www.eaurmc.fr).

La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variations en %
Beaucourt	1 815	1 819	1	1 820	+0,2 %
Boron	191	191	0	191	/
Brebotte	152	153	0	153	+ 0,7 %
Bretagne	133	134	0	134	+0,8 %
Chavanatte	62	63	0	63	+1,6 %
Chavannes-les-Grands	154	154	0	154	/
Courcelles	75	75	0	75	/
Courtelevant	176	176	0	176	/
Croix	93	93	6	99	+ 5,4 %
Delle	1 780	1 776	8	1 784	-0,2 %
Faverois	268	269	2	271	+0,3 %
Fêche-l'Église	293	292	3	295	+0,3 %
Florimont	191	189	5	194	+1 %
Froidefontaine	189	194	3	197	+2,6 %
Grandvillars	1 331	1 333	5	1 338	+0,1 %
Grosne	135	137	4	141	+1,5 %
Joncherey	668	672	0	672	+0,6 %
Lebetain	196	195	0	195	-0,5 %
Lepuix-Neuf	133	132	2	134	+0,8 %
Montbouton	212	212	0	212	/
Réchésy	363	363	6	369	+1,7 %
Recouvrance	55	55	0	55	/
Saint-Dizier-l'Évêque	203	203	3	206	+1,5 %
Suarce	209	210	0	210	+0,5 %
Thiancourt	129	127	0	127	-1,6 %
Vellescot	102	106	2	108	+3,9 %
Villars-le-Sec	69	70	4	74	+1,4 %
Total	9 378	9 393	54	9 447	+0,2 %

.NB : les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés, individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué), suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés ; logements inoccupés au 1^{er} janvier.